



Municipalité de La Trinité-des-Monts
12, rue Principale Ouest
La Trinité-des-Monts (Québec) G0K 1B0
Tél. : (418) 779-2421 Téléc. : (418) 779-2454

POLITIQUE PORTANT SUR LA FERMETURE DU BUREAU DE LA TRINITÉ-DES-MONTS POUR CONDITIONS CLIMATIQUES DANGEREUSES

ARTICLE 1 : OBJET

La présente politique de la municipalité de La Trinité-des-Monts vise à encadrer la procédure lorsque les conditions climatiques peuvent mettre en péril la sécurité des employés de la municipalité de La Trinité-des-Monts dans le cadre de leur déplacement pour se rendre ou encore quitter le bureau de la municipalité de La Trinité-des-Monts.

ARTICLE 2 : PROCÉDURE

La direction générale de la municipalité de La Trinité-des-Monts, ou la personne adjointe à la direction générale en son absence, peut autoriser lorsqu'elle juge que les conditions climatiques le justifient, de fermer le bureau de la municipalité de La Trinité-des-Monts pour une journée complète ou encore une partie de journée, selon le cas. Lors d'une fermeture pour une journée complète, elle informe alors les employés par courriel ou par messagerie texte au plus tard à 7 h. Les employés peuvent demander de recevoir le courriel à leur adresse de la municipalité de La Trinité-des-Monts ou encore à une autre adresse qu'ils auront fournie préalablement à la direction générale de la municipalité de La Trinité-des-Monts. À défaut d'une telle information, il est entendu que la direction générale utilisera les adresses de la municipalité de La Trinité-des-Monts.

En pareilles circonstances, il est entendu que les employés ne subissent aucune perte de leur salaire régulier.

Lorsque le bureau de la municipalité de La Trinité-des-Monts est ouvert, mais qu'un employé juge que de se rendre au travail peut comporter un risque en raison des conditions climatiques, il peut s'absenter du travail selon les modalités prévues à sa son contrat de travail.

ARTICLE 3 : DURÉE

La présente politique est en vigueur tant qu'elle n'aura pas été modifiée.

(Copie conforme à l'original)

(S) _____
Yves Detroz
Maire

(S) _____
Nadia Lavoie
Directrice générale/sec.-trésorier

Adoption:	le 05 février 2018
Entrée en vigueur:	le 05 février 2018